

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Arrêté au 18 décembre 2018



**2018/2019**

*Smart Solutions for a Smart World*



### Table des matières

I. Rapport Semestriel d'Activité _____	1
II. Etats Financiers semestriels Consolidés _____	19
III. Notes Explicatives _____	25
IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat _____	32
V. Informations Boursières _____	43
VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel _____	46
VII. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes _____	47
Informations de contact _____	49
Informations sur l'entreprise _____	49

## I. Rapport Semestriel d'Activité

Le présent rapport d'activité du premier semestre 2018/19 doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés du semestre clos le 30 septembre 2018 et le Rapport Financier Annuel du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2018.

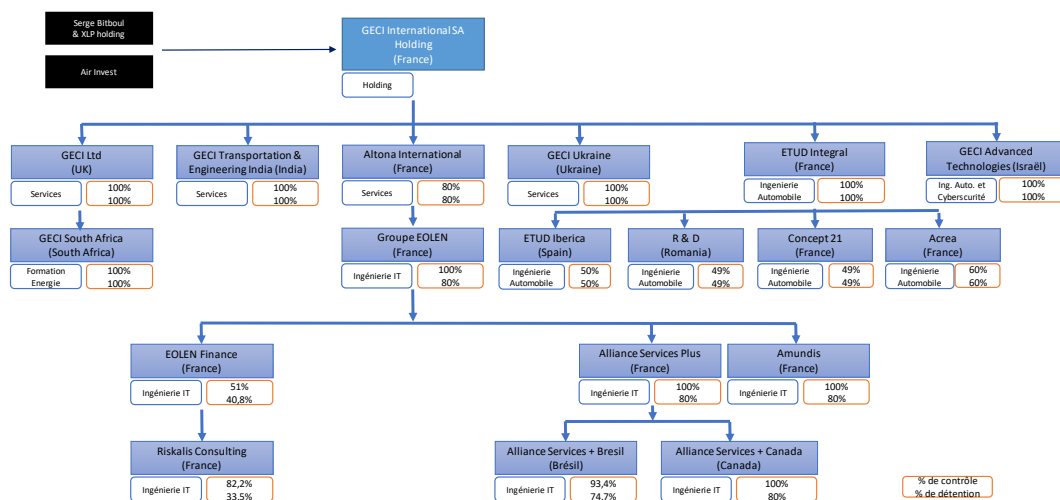
GECI International, Groupe d'Etudes et de Conseil en Ingénierie, accompagne ses clients dans leur transformation et la conduite de leurs grands projets d'innovation. L'expertise de ses équipes s'étend de la R&D à l'analyse et à la mise en œuvre de projets, dans un contexte d'agilité et de sécurité des systèmes industriels. Au cœur des grands enjeux, GECI International est présent sur des marchés à forte croissance et à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de la banque et des transports.

Le Groupe poursuit sa réorganisation afin d'améliorer sa rentabilité et de trouver un équilibre financier, notamment en maîtrisant ses frais de fonctionnement et en renforçant son équipe de développement et de recrutement, deux activités centrales dans les ESN (Entreprises des Services du Numérique). Parallèlement, il mène une stratégie commerciale d'ouverture vers de nouveaux clients via, notamment, la montée en gamme qualitative de ses offres. Son repositionnement sur des segments de marché porteurs tels que la mobilité doit lui permettre de profiter des ruptures technologiques dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique pour accompagner les grands industriels, PME ou start-ups dans la réussite de leur transformation digitale et dans la conception de solutions et services intelligents.

### *Consolidation de la croissance...*

Le premier semestre intègre les mois de vacances d'été, durant lesquels l'activité connaît en général un ralentissement saisonnier. Néanmoins, le premier semestre 2018/2019 montre une croissance de ses activités aussi bien en France qu'à l'international.

## 1.1. Organigramme du Groupe



La société Groupe EOLEN a décidé la dissolution sans liquidation de la société EOLEN, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018.

## 1.2. Informations Chiffrées à fin septembre 2018

Le Groupe GECI International a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 15,3 millions d'euros au premier semestre 2018/2019, en progression de 22,6 % par rapport au premier semestre 2017/2018. L'augmentation du chiffre d'affaires s'appuie sur une croissance interne (pas d'évolution de périmètre sur le semestre) et le développement commercial de certains pôles métiers du Groupe, consécutivement à leur repositionnement sur de nouveaux marchés. La variation du chiffre d'affaires consolidé par rapport à la même période de l'année précédente tient compte d'un effet de change non significatif.



En milliers d'euros	S1 2018/2019 (6 Mois)	S1 2017/2018 (6 Mois)	2017/2018 (12 Mois)	2016/2017 (12 Mois)
Chiffre d'affaires	15 318	12 491	27 722	24 276
Autres Produits	0	0	0	48
Charges	-14 769	-13 450	-27 779	-25 602
Résultat opérationnel courant	549	-959	-57	-1 278
ROC / CA	4%	-8%	0%	-5%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	344	-223	464	-1 035
<i>Dont Pôle informatique et télécoms</i>	960	212	1 719	587
<i>Dont Pôle Finance</i>	247	46	385	250
<i>Dont Holding et Intercos</i>	-1 002	-994	-2 624	-1 081
Résultat net part du Groupe	-357	-2 073	-1 939	-5 755
<b>CAPITAUX PROPRES (Groupe)</b>	<b>960</b>	<b>-7 110</b>	<b>-2 203</b>	<b>-6 209</b>
<b>Endettement net</b>	<b>11 332</b>	<b>13 903</b>	<b>13 342</b>	<b>12 318</b>
<b>Trésorerie et équivalents</b>	<b>1 060</b>	<b>1 250</b>	<b>1 057</b>	<b>675</b>

## Chiffre d'Affaires

Le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires consolidé de 15,3 millions d'euros, contre 12,5 millions d'euros pour la même période l'exercice précédent. Par rapport au premier semestre 2017/2018, le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 22,6%.

Pôle d'activités	1er semestre (avril - septembre 2018)		1er semestre (avril - septembre 2017)		Variations (%)
	en milliers d'euros	% du CA	en milliers d'euros	% du CA	
Ingénierie	4 924	32%	3 473	28%	42%
Finance	1 818	12%	2 274	18%	-20%
Télécom & Informatique	8 529	56%	6 606	53%	29%
Holding	47	0%	139	1%	n/s
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>15 318</b>		<b>12 491</b>		<b>23%</b>



- **Ingénierie**

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Ingénierie » s'élève à 4,92 millions d'euros, soit 32% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2018.

En France, le pôle poursuit sa stratégie de diversification avec l'objectif de monter en gamme dans des secteurs à forte croissance, tels que les énergies renouvelables, le traitement des eaux, les véhicules électriques ou les transports urbains. Elle se traduit chez ETUD Integral (+69% de chiffre d'affaires) par une consolidation des activités de conseil et un développement commercial des activités au forfait.

En Afrique du Sud, le Groupe confirme son développement dans le domaine des formations spécialisées pour des industries très réglementées (+10% de chiffre d'affaires).

- **Finance**

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Finance » s'élève à 1,82 million d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2018.

Le pôle poursuit son repositionnement sur des segments de marché à plus forte valeur ajoutée dans les domaines des infrastructures, des systèmes et de la sécurité pour les acteurs du monde de la banque et de la finance. Parallèlement, les offres de supports techniques à faible visibilité ont été sensiblement réduites.

- **Informatique & Télécoms**

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Informatique & Télécoms » s'établit à 8,53 millions d'euros, soit 56 % du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2018.

En France, les ventes du semestre ont été marquées par la croissance de l'ensemble des offres du pôle (Ingénierie des Réseaux, informatique embarquée, développement d'applications web et métiers, et Big Data). Elles se matérialisent plus particulièrement par le développement de la base de clients grands comptes et start-up, alimenté par la dynamique des offres HPC (High Performance Computing) et la solidité des activités d'infogérance.

Les activités au Brésil connaissent une forte croissance avec +32% de chiffre d'affaires sur le semestre versus le premier semestre de l'an dernier

- **Mix géographique**

Pays	1er semestre (avril - septembre 2018)		1er semestre (avril - septembre 2017)		Variations (%)
	en milliers d'euros	% du CA	en milliers d'euros	% du CA	
France	12 036	79%	9 971	80%	21%
Brésil	2 180	14%	1 651	13%	32%
Afrique du Sud	952	6%	869	7%	10%
Israël	150	1%	-	0%	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>15 318</b>		<b>12 491</b>		<b>23%</b>

Le Groupe a continué à diversifier son exposition géographique en confortant ses positions au Brésil et en Afrique du Sud et avec le développement d'activités de sa nouvelle filiale en Israël (acquisition en janvier 2018).

### Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est de + 0,6 million d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2018-2019. Il était de -0,9 million d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2017-2018 et - 0,01 million d'euros pour l'exercice 2017-2018. Cette amélioration du résultat opérationnel courant s'explique par l'accroissement du chiffre d'affaires du Groupe accompagné d'une légère amélioration de sa marge (elle passe de 27% à 29%) et une réduction de ses coûts de structure de 0,4 million d'euros (soit -10%).

### Résultat Net

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2018/2019 est une perte de - 0,4 million d'euros contre une perte de -2,08 millions d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Elle s'explique par une réduction des charges financières du groupe (0,06 million d'euros contre 0,22 million d'euros l'an dernier) et par des charges non courantes à hauteur de 0,83 million d'euros (amortissement d'incorporels pour 0,3 million d'euros, des provisions pour risques et charges exceptionnelles de 0,57 million d'euros).

### Situation Financière

Les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2018 sont redevenus positifs et s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à +0,96 million d'euros, contre -2,2 millions

d'euros au 31 mars 2018. L'endettement net du Groupe s'élève à 11,3 millions d'euros et les liquidités à 1,1 million d'euros.

Au 3 décembre 2018 et depuis la clôture précédente, au 31 mars 2018, 520 ORNANE (obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes) ont été converties et ont donné lieu à la création de 37 229 670 nouvelles actions. Il reste, au 3 décembre 2018, 30 ORNANE à convertir. Le cours de l'action est de 0,126€ au 3 décembre 2018.

Au 3 décembre 2018 et depuis la clôture précédente, 34 276 « BSAR » A ont été exercés, donnant lieu à la création de 8 569 actions nouvelles. Les « BSAR A » sont cotés sur Euronext. Le cours est à cette date de 0,013 euro.

### Précisions sur le financement

Le Groupe avait émis au 31 mars 2018, 6,2 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE), assorties de 8 149 919 BSAR YA et 44 444 444 BSAR YA2 dans le cadre d'un engagement global maximum de 9 millions d'euros (avenant du 15 février 2017 au contrat initial du 19 décembre 2016), au profit du fonds d'investissement YA II CD, LTD géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP. Cette opération avait obtenu un visa (n°17-311) auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 juin 2017.

Au cours de ce premier semestre, le Groupe a tiré les 2,8 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) restantes en deux tirages successifs :

- Un premier tirage le 11 juin 2018 de 2 millions d'euros de valeur nominale, correspondant à 200 ORNANE, assorti de 5 263 157 bons de souscriptions d'actions remboursables (les « BSAR YA »), 1 BSAR YA donnant droit à 1 action nouvelle (sous réserve d'ajustements éventuels) au prix d'exercice de 0,19 euro.
- Un deuxième et dernier tirage le 28 août 2018 de 0,8 million d'euros de valeur nominale, correspondant à 80 ORNANE, non assorti de BSAR YA.



### 1.3. Perspectives

Le Groupe ne communique pas sur des données chiffrées mais donne des informations sur les tendances reposant sur les appréciations et les décisions du Groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Le Groupe entend renforcer ses positions sur les marchés à forte valeur ajoutée, en axant tous ses efforts sur la montée en gamme qualitative de ses offres et l'accroissement de ses référencements.

Pour accompagner sa croissance, le Groupe reste à l'écoute des opportunités de développement issues de la révolution numérique dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique.

La mise en place du financement à moyen terme décidée par l'Assemblée générale du 21 septembre 2018 (résolution n°11) et validée par le Conseil d'administration le 5 décembre 2018 à hauteur de 5,2 millions d'euros devrait lui permettre de renforcer sa situation financière.

### 1.4. Principaux risques et principales incertitudes

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe « Facteurs de risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2018 et appellent les mises à jour suivantes :

#### 1.8.a. Risques financiers

**Risque de taux.** Le risque de taux porte sur :

- une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP Paribas d'un montant initial de 1,5 million d'euros et au capital restant dû 0,46 million d'euros porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%, échéance en septembre 2019)
- les avances consenties par le factor dans le cadre de cessions de créances (la commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois (taux flooré à 0) majoré de 1,30)

En conclusion, GECL International estime être peu exposée au risque de taux.

**Risque de change.** Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

**Risque de liquidité/trésorerie.** Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe, à la date du 30 septembre 2018, s'établissent à 11,3 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe sur le semestre est de 0,1 million d'euros.

Les provisions concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux, et des litiges prud'homaux. Les dettes fiscales concernent surtout la TVA.

Comme indiqué en note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », afin de poursuivre le développement de l'entreprise, la société pourra faire appel à une nouvelle opération de financement. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. N'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts, tout en mettant les moyens suffisants pour dynamiser son chiffre d'affaires.

**Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan.** Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.18	Mars.18
	Total	
Avance remboursable Région Lorraine (a)	17 200	17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ( b ) ( c ) ( d )	871	871
Garantie sur emprunts bancaires ( e )	1 121	2 150
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>19 192</b>	<b>20 221</b>

(a) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECl Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

(b) La société GECl International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2018.

(c) La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2018.

(d) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2018.

(e) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Épargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,1 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,03 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres EOLEN en second rang.

**Risque de crédit.** Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est, quant à lui, limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les créances clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnées à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client. Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

### 1 . 8 . b. Risques liés à l'activité de la Société

#### I. Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent.

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : EOLEN et ETUD Integral. Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur « savoir-faire » respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. Cette présence et l'expérience acquise sont des atouts indéniables pour le Groupe. Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le Groupe déploie un effort important d'une part, dans des programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, dans la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque porte donc principalement sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires d'une technologie arrivant à maturité, mais celle-ci peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à des sous-traitants. En la matière, la filiale ETUD Integral bénéficie d'une reconnaissance au fil des années de son savoir faire et s'appuie sur une structure et une organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas ses concurrents.

#### II. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de

l'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe. Depuis l'acquisition du Groupe EOLEN, le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis près d'une dizaine d'années.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique incertaine, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

### III. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur l'accroissement de sa clientèle et la montée en gamme qualitative de ses offres. Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante de sa clientèle.

Par ailleurs, le Groupe détient un savoir faire et des relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques EOLEN et ETUD Integral. Cela permet de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques. Le risque est donc assez restreint.

### IV. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

De façon générale, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, design, maillage et calcul de structures. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe, à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

### V. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent les contrats au forfait, notamment dans le conseil et le service en haute technologie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant

au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte des aléas éventuels.

Concernant la filiale ETUD Integral, la gestion de projets concerne près de 65% de son activité à ce jour. Les activités portées par le Groupe EOLEN sont moins exposées à ce risque : seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités étant principalement de l'Assistance Technique (contrats en Régie).

De façon générale, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi qu'à leur suivi dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie en outre la sensibilisation des acteurs sur le bon contrôle des projets.

#### VI. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque malgré l'élargissement de ses activités.

#### VII. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître, dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies avec ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés cibles.

### 1.8.c. Risques juridiques

#### I. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur.

#### II. Faits exceptionnels et litiges

La société GECl International s'en rapporte aux informations qui ont été développées dans le Rapport Financier Annuel publié 31 juillet 2018. Néanmoins, suite à des évolutions procédurales postérieures à cette date, des précisions peuvent être apportées sur les dossiers suivants :

- **Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**

**La procédure introduite par des actionnaires :** Pour rappel, la Société GECl International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,67 million d'euros. Une date de plaidoiries a été fixée au 18 mars 2019.

Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronées), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

- **Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

**Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN:** Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère « sans cause réelle et sérieuse » du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la



somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,60 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel. Une audience de plaidoiries a été fixée au 27 juin 2019.

La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé partiellement la condamnation prononcée.

**Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences**

: Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 2,32 millions d'euros au titre de dommages et intérêts. A titre subsidiaire les demandeurs sollicitent l'exécution forcée de la cession et réclament notamment le paiement de 5 millions d'actions de GECI International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également la distribution de dividendes fictifs et le détournement de sommes sur les comptes bancaires, ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix, sollicitant notamment une somme de 1,68 million d'euros. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite pour sa part la condamnation du cédant de la société et de la société ANTHEA à une somme de 13,20 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016. Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a rendu son délibéré le 13 novembre 2018 et a ordonné une expertise portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Cette expertise débutera en janvier 2019.

Aucune somme n'a été provisionnée.

**Le volet pénal de l'affaire** : La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale sur le fondement d'enregistrements obtenus de façon totalement illégale, et ce presque 6 mois après les faits supposés. Ils sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué pour une somme de 1 million d'euros. Une expertise a été rendue démontrant l'altération des supports numériques présentés à un Huissier et servant de fondement à leurs poursuites.

Une audience a été fixée au 22 janvier 2019 pour évoquer le problème du non-paiement de la provision ordonnée par le Tribunal à la charge du plaignant (bloquant ainsi la procédure) et l'exposant à une irrecevabilité de ses demandes.

La Société GECl International et ALTONA International ont poursuivi le dirigeant de la société ANTHEA, ainsi que ses Conseils, pour violation du secret des correspondances et atteinte à la vie privée.

Une audience a été fixée au 8 janvier 2019 pour plaidoiries.

- **Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :**

**Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société Amundis :**

Deux anciens actionnaires de la société Amundis sollicitent la mise en œuvre de la clause d'earn out instaurée lors de la cession de leurs titres au Groupe EOLEN en 2011, et sollicitent le paiement de 0,17 million d'euros pour l'un et 0,12 million d'euros pour l'autre.

Le Juge des Référé a condamné la société Groupe EOLEN au paiement de la somme de 0,17 million d'euros, et un règlement échelonné a été instauré sur 12 mois. La prescription n'étant pas acquise avec certitude à l'égard de l'autre actionnaire, la société Groupe EOLEN a décidé de trouver un arrangement, et règlera sur une période de 12 mois également la somme de 0,12 million à compter de janvier 2019.

**Les litiges opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS :** Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS sollicitent la révision du montant qui leur a été accordé en 2013 sur le fondement de la clause d'earn out instaurée lors de la cession de leurs titres au Groupe EOLEN en 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 pour évaluer les comptes de la société ALLIANCE SERVICES PLUS en 2012.

Les actionnaires sollicitent également la condamnation de la société ALLIANCE SERVICES PLUS au paiement de la somme de 0,08 million en réparation du dommage né du recours abusif à la clause d'earn out. La date du délibéré est fixée au 1<sup>er</sup> février 2019.

La somme de 0,14 million d'euros a été provisionnée.

- **Les litiges en droit social :**

Concernant les sociétés du Groupe EOLEN, 14 litiges étaient en cours pour une demande globale de 1,33 million d'euros, et la somme de 0,30 million d'euros a été provisionnée.

Sur l'ensemble de ces dossiers :

- Quatre ont abouti au rejet des demandes des salariés,
- Trois dossiers ont abouti à la condamnation des sociétés pour un montant global de 0,11 million d'euros, intégralement provisionné. Deux de ces dossiers sont portés devant la Cour d'Appel.

Un dossier va aboutir à une transaction portant sur la somme de 8.500€.

- Deux nouveaux contentieux ont été introduits par deux anciens salariés pour une demande globale de 0,16 million d'euros pour lesquels une somme de 0,03 million d'euros a été provisionnée.

Concernant la société GECl International, 3 litiges sont en cours, dont 1 vise une tentative fantaisiste de requalification d'un contrat de consultant externe en contrat de travail. Compte tenu des arguments juridiques soulevés, la société a décidé de ne pas provisionner de somme dans ce dossier, mais a provisionné la somme de 0,02 million d'euros pour les autres litiges.

Sur l'ensemble de ces dossiers, un seul a été jugé, et a abouti au rejet des demandes du salarié.

Un nouveau contentieux a été introduit, portant sur la somme maximum de 0,74 millions d'euros.

Compte tenu des arguments juridiques invoqués, de l'étude objective du dossier et de la réglementation applicable, la somme de 0,02 a été provisionnée.

La situation juridique et financière n'a pas évolué en ce qui concerne la société ETUD Integral.

- **Contrôles fiscaux et redressements CIR :**

La discussion avec l'Administration Fiscale a effectivement abouti à l'étalement des dettes fiscales (CIR et Impôts de 2009 à 2011 à hauteur de 0,25 million d'euros) de la société EOLEN sur une période de 12 mois.

De même, les discussions ont abouti à l'abandon des pénalités et à l'étalement des dettes fiscales (CIR 2013 à hauteur de 0,27 million d'euros) de la société AMUNDIS sur une période 12 mois.

En ce qui concerne la société EOLEN Finance, l'appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise le 20 juillet 2018 et portant sur les CIR octroyés des années 2009 à 2012 a bien été interjeté. Sur la base des dossiers et des discussions en cours avec l'Administration fiscale, les Conseils de la société considèrent que les CIR sont bien fondés pour

un montant de 0,6 million d'euros et que les pénalités pourront être annulées. Le montant provisionné s'élève à 2,0 millions d'euros.

La situation relative aux redressements portant sur les CIR déclarés entre 2013 et 2015 n'a pas évoluée.

En ce qui concerne les CIR de 2013-2014 de la société EOLEN Energie à hauteur de 0,2 million d'euros et le CIR 2013 de la société EOLEN à hauteur de 0,1 million d'euros, les sommes redressées ont été provisionnées dans l'attente d'un entretien avec l'Administration Fiscale.

En ce qui concerne la société ALLIANCE SERVICES PLUS, la situation n'a pas évolué, les redressements restent provisionnés à hauteur de 50% soit 1,2 million d'euros.

#### **1 . 8 . d. Risques liés à l'organisation de la Société**

##### I. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

##### II. Risques lié à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur.

## II. Etats Financiers semestriels Consolidés

### 2.1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

Etat du résultat global		Comptes Consolidés		
En k€	Notes	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.17-Sept.17 6 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	4 . 1	15 318	12 491	27 722
Autres Produits courants		86		389
Coûts directs		-10 980	-9 143	-20 049
<b>Marge sur coûts directs</b>		<b>4 424</b>	<b>3 348</b>	<b>8 061</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>		28,88%	26,80%	29,08%
Coûts généraux et administratifs		-3 875	-4 307	-8 118
<b>Résultat opérationnel Courant</b>		<b>549</b>	<b>-959</b>	<b>-57</b>
Autres Produits et Charges Opérationnels	4 . 2	-833	-996	-2 207
<b>Résultat opérationnel Net</b>		<b>-283</b>	<b>-1 955</b>	<b>-2 264</b>
Coût de l'endettement financier net		-113	-172	-350
Autres charges et produits financiers		50	-55	-117
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-346</b>	<b>-2 182</b>	<b>-2 730</b>
Impôts sur les bénéfices		76	-196	466
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>		<b>-270</b>	<b>-2 377</b>	<b>-2 264</b>
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				
<b>Résultat net</b>		<b>-270</b>	<b>-2 377</b>	<b>-2 264</b>
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<b>-357</b>	<b>-2 073</b>	<b>-1 939</b>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		87	-305	-325
<b>(en euros par action)</b>		<b>Avril.18-Sept.18 6 mois</b>	<b>Avril.17-Sept.17 6 mois</b>	<b>Avril.17-Mars.18 12 mois</b>
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		137 962 980	77 958 475	91 010 870
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		137 962 980	78 091 808	91 077 720
Résultat net de base par action		-0,002	-0,030	-0,025
Résultat net dilué par action		-0,002	-0,030	-0,025
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,002	-0,030	-0,025
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,002	-0,030	-0,025



## 2 . 2. Etat de Résultat Global Semestriel Consolidé suite

Etat du résultat global	Comptes Consolidés				
	en k€	Notes	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.17-Sept.17 6 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
<b>Résultat de l'exercice</b>			-270	-2 377	-2 264
<i>Écarts actuariels</i>					427
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-166	-56	-104
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>					-36
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			-166	-56	287
<b>Résultat global total</b>			<b>-436</b>	<b>-2 434</b>	<b>-1 977</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-488	-2 108	-1 675
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			52	-325	-302



## 2.3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

Etat de la situation financière	Comptes Consolidés			
	En k€	Notes	Avril.18-Sept.18	Avril.17-Mars.18
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	4.4		9 875	10 187
Immobilisations corporelles	4.4		553	408
Actifs financiers non courants	4.5		516	542
Impôts différés	4.7		1 169	1 160
<b>Total Actifs non-courants</b>			<b>12 113</b>	<b>12 298</b>
Actifs sur contrats en cours	3-7-d			
Clients et autres débiteurs	4.6		10 430	10 188
Actif d'impôt exigible	4.7		6 720	7 155
Autres actifs courants	4.7		4 413	10 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9		1 060	1 059
<b>Total Actifs courants</b>			<b>22 624</b>	<b>28 619</b>
<b>Total Actif</b>			<b>34 737</b>	<b>40 916</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital			1 517	1 261
Primes et réserves			-200	-1 525
Primes liées au capital			63 749	60 328
Réserves consolidées part du groupe			-64 696	-62 755
Réserve de conversion			747	902
<b>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</b>			<b>-357</b>	<b>-1 939</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>			<b>960</b>	<b>-2 203</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>			<b>368</b>	<b>309</b>
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>1 328</b>	<b>-1 894</b>
Emprunts et dettes financières	4.9		5 126	5 865
Provisions non courantes	4.8		4 514	5 113
Impôts différés			704	779
Autres passifs non courants	4.10		18	151
<b>Total Passifs non courants</b>			<b>10 363</b>	<b>11 909</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.9		7 266	8 535
Provisions courantes	4.8		756	749
Fournisseurs et autres créditeurs	4.10		3 499	3 558
Passif d'impôt exigible			547	93
Autres passifs courants	4.9		10 978	17 967
<b>Total Passifs courants</b>			<b>23 045</b>	<b>30 901</b>
<b>Total des passifs</b>			<b>33 409</b>	<b>42 811</b>
<b>Total Passif</b>			<b>34 737</b>	<b>40 916</b>



## 2 . 4. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

Etat de variation des capitaux propres	Comptes Consolidés							
	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
en K€	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus					
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1 260	60 328		1 251	-65 043	-2 203	309	-1 895
<i>Résultat net de la période</i>					-357	-357	87	-270
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>					-131	-131	-35	-166
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					-131	-131	-35	-166
<b>Résultat global de la période</b>					-488	-488	52	-436
Augmentation de capital	256	3 421					3 677	3 677
Autres variations					-18	-18		-18
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>256</b>	<b>3 421</b>			<b>-18</b>	<b>-18</b>	<b>3 659</b>	<b>3 659</b>
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2018</b>	<b>1 516</b>	<b>63 749</b>		<b>1 251</b>	<b>-65 549</b>	<b>967</b>	<b>361</b>	<b>1 328</b>
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2017	747	55 235	-104	1 251	-63 338	-6 208	1 220	-4 989
<i>Résultat net de la période</i>					-1 939	-1 939	-325	-2 264
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :</b>					263	263	23	287
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					371	371	56	427
<i>Effet d'impôt</i>					-36	-36		-36
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					-71	-71	-33	-104
<b>Résultat global de la période</b>					<b>-1 675</b>	<b>-1 675</b>	<b>-302</b>	<b>-1 977</b>
Augmentation de capital	513	5 093					5 606	5 606
Reclassement des actions propres			105				105	105
Variation de pourcentage d'intérêt					5	5	-618	-613
Autres variations					-35	-35	9	-26
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>513</b>	<b>5 093</b>	<b>105</b>		<b>-30</b>	<b>5 680</b>	<b>-609</b>	<b>5 071</b>
<b>Capitaux propres au 31 mars 2018</b>	<b>1 260</b>	<b>60 328</b>		<b>1 251</b>	<b>-65 043</b>	<b>-2 203</b>	<b>309</b>	<b>-1 895</b>





## 2.5. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

En k€	Avril.18-Sept.18 (6 mois)	Avril.17-Sept.17 (6 mois)	Avril.17-Mars.18 (12 mois)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE</b>			
Résultat net consolidé	-270	-2 377	-2 264
+ Amortissements et provisions	-255	1 085	1 301
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	-2	-2	
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		6	
- Intérêts payés	56	263	168
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-76	197	-466
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>-546</b>	<b>-828</b>	<b>-1 261</b>
Impôts versés	446	-86	21
Variation de stocks			
Variation des créances exploitation	5 996	206	-3 134
Variation des dettes exploitation	-7 180	-1 662	-1 671
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-1 184	-1 456	-4 805
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>			
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-191	-87	-300
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>		-60	-32
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>			
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-192	-27	-256
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>			
Developpement Autofinancé			
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>-191</b>	<b>-87</b>	<b>-300</b>
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)			-3
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	2		242
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)			
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Regroupement d'entreprises (*)			-259
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>2</b>		<b>-20</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>			
Encaissement net sur augmentation de capital	3 677	1 178	5 606
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers			
Augmentation et diminution des actions propres		8	
Apports en compte courant		1 429	-101
Variation nette des emprunts	-1 742	611	892
<i>Encaissement d'obligation</i>	2 800	3 000	6 200
<i>Remboursement d'emprunt</i>	-592	-1 089	-1 508
<i>Conversion des Ormanes</i>	-3 950	-1 300	-3 800
Intérêts payés	-56	-263	-168
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>			
Variation des cours des devises	-137	-25	-86
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>268</b>	<b>481</b>	<b>-222</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-3 246</b>	<b>-3 023</b>	<b>-3 023</b>
Variation de trésorerie	268	481	-222
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-2 977</b>	<b>-2 543</b>	<b>-3 246</b>
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>			
dont avances perçues de la société d'affacturage	-2 854	-1 015	-2 862
dont autres (découverts...)	-1 183	-2 778	-1 443



**Flux net de trésorerie opérationnelle** des opérations poursuivies, ressort à -0,5 million d'euros. La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est de -1,2 million d'euros.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier**, ressort à - 0,2 million d'euros. Il s'agit essentiellement de renouvellement de matériels de bureaux et informatiques.

**Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à + 1,9 million d'euros. Plusieurs augmentations de capital sont intervenues au niveau de la holding à travers (i) la conversion d'une partie des ORNANE émises le 7 février et le 11 juin 2018, et (ii) l'exercice des BSAR A distribués gratuitement à la suite de l'AG du 28 juillet 2017. La partie non convertie des ORNANE (1,6 million d'euros) a été comptabilisée dans les dettes financières. A noter, qu'au 30 septembre 2018, il reste 155 ORNANE non converties. Le remboursement des emprunts des sociétés EOLEN se poursuit (0,6 million d'euros sur le semestre).

## III. Notes Explicatives

### 3.1. Activités et Faits marquants

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées en 2015 et 2016. La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs (Cybersécurité, services connectés etc.).

À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment le développement de ses filiales brésilienne et israélienne qui ont enregistré une croissance de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité. Les perspectives sur ces deux pays restent positives.

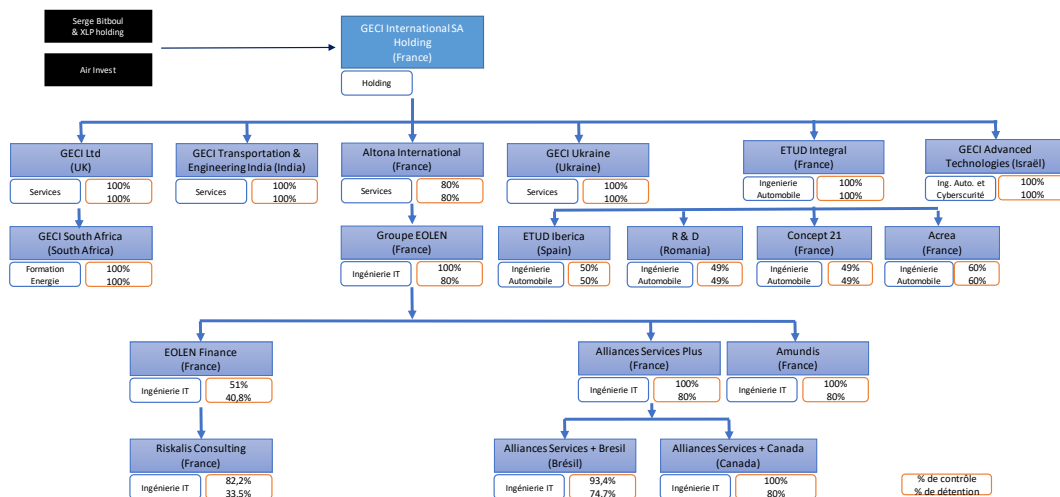
#### Mise en place d'un financement à moyen terme

La Société avait obtenu le visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, concernant les opérations de financement par émission d'ORNANE. L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 28 juillet 2017 avait voté favorablement les résolutions liées à cette opération.

La Société a effectué les derniers tirages d'ORNANE de 2,8 millions d'euros le 11 juin et le 28 août 2018. Sur la période (d'avril à septembre 2018), 395 ORNANE ont été converties en action et ont donné lieu à la création de 25 593 309 actions nouvelles. Au 30 septembre 2018, 155 ORNANE n'ont pas encore été converties.

#### Simplification du Groupe

La société Groupe EOLEN a décidé la dissolution sans liquidation de la société EOLEN, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018. À la suite de cette opération, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



### 3.2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Le groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) en vigueur au 30 septembre 2018 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les comptes intermédiaires sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2018.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 décembre 2018.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 30 septembre 2018 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2018, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 30 septembre 2018 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles.

La Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 5 décembre 2018. Ainsi le Conseil a autorisé le recours à un financement extérieur à concurrence de 5,2 millions d'euros.

Cette nouvelle opération financière devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 30 septembre 2018 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ». Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Les divers risques détaillés dans la note 8 « Provisions » des présentes annexes et, hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 30/09/18, les risques ont été intégrés dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires pour 1,4 million d'euros. Les plans d'étalement des dettes fiscales et sociales, négociés ou en cours de négociation, ont été pris en compte dans le plan de trésorerie.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcé son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation

avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

### **Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2018**

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sont les suivantes :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » (y compris amendements et clarifications) cf. paragraphe 4.1 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRIC 22 « Paiements d'avance sur transaction en devises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

Le Groupe s'est assuré que la présentation de ses comptes était conforme aux nouvelles normes, appliquant, notamment, la démarche d'analyse en cinq étapes préconisée par la norme IFRS 15. Ces nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2018 pour le Groupe GECl International sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 30 septembre 2018.

### **Normes, amendements et interprétation non encore applicables au 30 septembre 2018**

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, adoptés par l'Union européenne mais dont la date d'application est postérieure au 1er janvier 2018.

Il s'agit principalement d'IFRS 16 « Contrats de location » d'application obligatoire au 1er janvier 2019.

#### **3.2.1. Déclaration de conformité**

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2018/2019 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2018.

### 3.2.2. Autres principes comptables

**Base d'évaluation** : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

**Recours à des estimations** : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

**Amortissement des immobilisations** : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des seuls actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2018.

**Test de dépréciation** : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

**Trésorerie et équivalents de trésorerie** : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

**Comptabilisation du CICE** : Le CICE vient en diminution des charges sociales (IAS 19).

**Conversion des états financiers des sociétés étrangères** : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

**Écarts d'acquisition** : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

(1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

(2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

**Provision de fin de carrière** : La provision concernant les indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2018 est issue de la projection réalisée dans le cadre de l'arrêté au 31 mars 2018 ; ainsi, les écarts actuariels ne sont pas calculés à ce stade et le seront à la clôture au 31 mars 2019.

### 3 . 3. Evolution du périmètre de consolidation

#### 3 . 3 . 1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2018 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

#### 3 . 3 . 2. Périmètre de consolidation

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

La société EOLEN, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le périmètre de la société Groupe EOLEN, depuis le 1er avril 2018.



### 3 . 4. Evènements postérieurs au 30 septembre 2018

Le 5 décembre 2018, le Conseil s'est réuni afin de valider le plan de trésorerie des 12 prochains mois et le financement de ses activités à hauteur de 5,2 millions d'euros.

### 3 . 5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe est sujette à saisonnalité, le premier semestre étant généralement, du fait des mois d'étés et des périodes de congés, plus faible que le second semestre.

### 3 . 6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2018, 19,7% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding pour la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cette période, le solde constaté est non significatif.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

## IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

### 4.1. Chiffre d'Affaires

A l'issue de la phase de diagnostic de l'application de la norme IFRS 15, le groupe juge que les ajustements identifiés, en cumul ou pris individuellement, ont un impact non significatif sur le CA et le résultat opérationnel.

Evolution Chiffre d'affaires			
En k€	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.17-Sept.17 6 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Facturations	15 318	12 491	27 735
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			-13
<b>Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)</b>	<b>15 318</b>	<b>12 491</b>	<b>27 722</b>

#### Répartition Géographique

En k€	Avril.18-Septembre.18					Avril.17-Septembre.17														
	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL										
France	3 972	81%	6 199	73%	1 818	100%	47	100%	12 036	78%	2 604	75%	4 955	75%	2 274	100%	139	100%	9 971	80%
Union Européenne																				
Autres Zones	952	19%	2 330	27%					3 282	22%	869	25%	1 651	25%					2 520	20%
<b>Total Consolidé</b>	<b>4 924</b>	<b>100%</b>	<b>8 529</b>	<b>100%</b>	<b>1 818</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>15 318</b>	<b>100%</b>	<b>3 473</b>	<b>100%</b>	<b>6 606</b>	<b>100%</b>	<b>2 274</b>	<b>100%</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>12 491</b>	<b>100%</b>

#### Répartition sectorielle

En k€	Avril.18-Septembre.18					Avril.17-Septembre.17														
	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL	Ingénierie	Informatique et Télécom	Finance	Holding	TOTAL										
Formation	952	19%			952	6%	869	25%			869	7%								
Banque & Assurances			1 818	100%									2 274	100%					2 274	18%
Télécoms & Multimédia		4 727	55%		4 727	31%					4 156	63%							4 156	33%
Energie Transport Industrie	3 972	81%			3 972	26%	2 604	75%			2 604	21%							2 604	21%
Infogérance		2 683	31%		2 683	18%					1 451	12%							1 451	12%
HPC		1 119	13%		1 119	7%					999	8%							999	8%
Autres				47	47	-1%						139	100%					139	1%	
<b>Total Consolidé</b>	<b>4 924</b>	<b>100%</b>	<b>8 529</b>	<b>100%</b>	<b>1 818</b>	<b>100%</b>	<b>-113</b>	<b>100%</b>	<b>15 318</b>	<b>100%</b>	<b>3 473</b>	<b>100%</b>	<b>6 606</b>	<b>100%</b>	<b>2 274</b>	<b>100%</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>12 491</b>	<b>100%</b>

**4.2. Autres produits et charges opérationnels**

En k€	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.17-Sept.17 6 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Audacia		-50	
Pénalités	-94	-12	-210
Impact net des contentieux fiscaux (Provisions nettes du résultat opérationnel non courant)	-303	-348	-943
Dotations Incorporelles Clientèle	-300	-300	-600
Dépréciation GW ETUD Integral		-105	-105
Dépréciation Titres et Créances Participation non consolidée	-87		
Ajustements Brésil		-149	
Clause Earn Out	-57		-368
Autres	8	-32	19
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-833</b>	<b>-996</b>	<b>-2 207</b>

**4.3. Informations Sectorielles**

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est la suivante :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés EOLEN sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECl International constitue la Holding.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent majoritairement, les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

Etat du résultat global										
en K€	Avril.18-Septembre.18					Avril.17-Septembre.17				
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Total	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	4 924	8 529	1 818	47	15 318	3 473	6 605	2 274	139	12 491
<i>Chiffres d'affaires intercos</i>						95			-95	
Coûts directs	-3 625	-6 069	-1 180	-20	-10 894	-2 804	-4 777	-1 657	95	-9 143
<b>Marge sur coûts directs</b>	1 299	2 460	638	27	4 424	764	1 829	616	139	3 348
<i>% du chiffre d'affaires</i>	26,4%	28,8%	35,1%		90,3%	22,0%	27,7%	27,1%		26,8%
Coûts généraux et administratifs	-955	-1 500	-391	-1 029	-3 875	-987	-1 617	-570	-1 133	-4 307
<b>Résultat opérationnel Courant</b>	344	960	247	-1 002	549	-223	212	46	-994	-959
Autres Produits et Charges Opérationnels	-133	-315	-86	-298	-832	-44	-383	-107	-462	-996
<b>Résultat opérationnel Net</b>	211	645	161	-1 300	-283	-267	-171	-61	-1 456	-1 955
Coût de l'endettement financier net	-21	-71	-20	-1	-112	-37	-88	-35	-12	-172
Autres charges et produits financiers	-21	6		64	49	-59	-6	0	11	-55
<b>Résultat courant avant impôt</b>	170	580	141	-1 236	-345	-363	-265	-97	-1 458	-2 182
Impôts sur les bénéfices	-5	16	-11	75	75	-22	-201	-57	84	-196
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence								1		
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>	165	596	130	-1 161	-269	-385	-466	-153	-1 374	-2 377
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées										
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>										
<b>Résultat net</b>	165	596	130	-1 161	-270	-385	-466	-153	-1 374	-2 377

## 4.4. Immobilisations

En k€	Immobilisations Incorporelles				Immobilisations Corporelles					Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux informatique	Autres	Avances sur Immobilisations	Total	
<b>Valeur brute au 31 mars 18</b>	1 599	3 875	9 484	14 958	482	355	811	172	1 820	16 778
Acquisitions			11	11		143	49		192	204
Ecart conversion			-3	-3	-2	-1	-9		-13	-16
<b>Valeur brute au 30 Septembre 18</b>	1 599	3 875	9 491	14 966	480	497	851	172	2 000	16 966
<b>Amortissements au 31 mars 18</b>	1 521	1 734	1 516	4 771	472	278	662		1 412	5 426
Dotations	20	300		320	0	20	22		42	361
Ecart conversion					-1		-6		-7	-7
<b>Amortissements au 30 Septembre 18</b>	1 541	2 034	1 516	5 091	472	297	677		1 446	6 537
<b>Valeur Nette au 30 Septembre 18</b>	59	1 841	7 975	9 876	8	200	174	172	554	10 429



## 4 . 5. Actifs financiers non courants

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
<b>Valeur brute au 31 mars 18</b>	<b>329</b>		<b>123</b>	<b>11</b>	<b>361</b>	<b>823</b>
Cessions/Remboursements					-2	-2
Ecart conversion	-7				0	-7
<b>Valeur brute au 30 septembre 2018</b>	<b>322</b>		<b>123</b>	<b>11</b>	<b>359</b>	<b>815</b>
<b>Dépréciations au 31 mars 18</b>	<b>181</b>		<b>100</b>			<b>281</b>
Dotations	2		23			24
Ecart conversion	-7					-7
<b>Dépréciations au 30 septembre 2018</b>	<b>175</b>		<b>123</b>			<b>298</b>
<b>Valeur Nette au 30 septembre 2018</b>	<b>147</b>		<b>0</b>	<b>11</b>	<b>359</b>	<b>516</b>

## 4 . 6. Actifs courants

En k€	Avril.18 - Sept.18 6 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Clients et compte rattachés	12 642	11 859
Provisions sur comptes clients	-3 414	-3 375
Factures à établir	1 202	1 704
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>10 430</b>	<b>10 188</b>

Les créances clients font l'objet de factorisation auprès de FactoFrance.

La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas. Les provisions sur les créances de la société ETUD Integral concernent des créances anciennes (3 millions d'euros).



**4 . 7. Autres actifs courants et actif d'impôt exigible**

En k€	Avril.18 - Sept.18 6 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Avances Fournisseurs	82	116
Créances sociales	299	339
Créances fiscales TVA	3 125	8 446
Charges constatées d'avance	84	254
Créances diverses	823	1 062
<b>Autres actifs courants</b>	<b>4 413</b>	<b>10 216</b>
Créances Fiscales CICE CIR	6 720	7 154
<b>Actif d'impôt exigible</b>	<b>6 720</b>	<b>7 154</b>

Les créances de TVA ont diminué du fait de la TUP d'EOLEN avec Groupe EOLEN, réduisant mécaniquement, les flux de TVA portant sur des opérations inter-compagnies.

Les créances fiscales liées au CIR et au CICE ont également diminué du fait du recouvrement d'une partie de ces créances.

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 1,1 million d'euros, portent sur les déficits reportables.

**4 . 8. Provisions**

En k€	Mars.18	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Sept.18
<b>Provisions clients</b>	<b>3 375</b>	<b>63</b>	<b>24</b>		<b>3 414</b>
<b>Provisions autres actifs courants</b>	<b>56</b>				<b>56</b>
<b>Provisions retraites et assimilées</b>	<b>629</b>	<b>41</b>			<b>670</b>
Provision pour risques et litiges	4 484	319	954	5	3 844
<b>Provisions non courantes</b>	<b>5 114</b>	<b>359</b>	<b>954</b>	<b>5</b>	<b>4 514</b>
Litiges prud'hommaux	363	109	61	3	408
Autres Litiges	386		38		347
<b>Provisions courantes</b>	<b>749</b>	<b>109</b>	<b>99</b>	<b>3</b>	<b>756</b>
<b>Total des Provisions</b>	<b>9 293</b>	<b>531</b>	<b>1 077</b>	<b>8</b>	<b>8 739</b>

Les mouvements sur les provisions pour risques et litiges concernent essentiellement des redressements fiscaux :

- (1) Reprise de 0,7 million d'euros concernant le redressement d'Amundis sur les années 2012 et 2013 avec passage en perte pour partie et en règlement pour le reste. La discussion avec l'Administration Fiscale a effectivement abouti à l'étalement des dettes CIR 2013 à hauteur de 0,3 million d'euros sur 12 mois et à l'abandon des pénalités (le CIR 2012 n'avait pas été remboursé).
- (2) Reprise de 0,3 million d'euros concernant le redressement fiscal 2009 à 2011 avec passage en perte pour partie et en règlement pour le reste. La discussion avec l'Administration Fiscale a effectivement abouti à l'étalement des dettes fiscales (CIR et Impôts de 2009 à 2011 à hauteur de 0,3 million d'euros) de la société EOLEN sur une période de 12 mois.
- (3) Nouvelle provision de redressements : 0,2 million d'euros relatifs aux CIR EOLEN Energie 2013 et 2014 et 0,1 million d'euros relatifs au CIR EOLEN 2016 dans l'attente d'un entretien avec l'administration fiscale.

#### 4.9. Dettes Financières

En k€	Sept.18				Mars.18
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	
Dettes Bancaires (1)	2 966	1 366	1 600		3 557
Crédit Vendeur (2)	700		700		700
"Put" (2)	2 750		2 750		2 750
Autres dettes financières (3)	467	390	77		563
ORNANE en circulation (4)	1 473	1 473			2 525
Avance Factor (5)	2 854	2 854			2 862
Découverts et autres	1 183	1 183			1 443
<b>Dettes financières</b>	<b>12 392</b>	<b>7 266</b>	<b>5 127</b>		<b>14 400</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>7 266</i>	<i>7 266</i>			<i>8 535</i>
<i>dont long terme</i>	<i>5 127</i>		<i>5 127</i>		<i>5 865</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-1 060</b>	<b>-1 060</b>			<b>-1 059</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>11 333</b>	<b>6 206</b>	<b>5 127</b>		<b>13 341</b>

(1) L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,4 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 4 échéances trimestrielles).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,7 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 35 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,03 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres EOLEN Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 4 mensualités).

Un emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,8 millions d'euros) au taux de 3,68% est également comptabilisé depuis le 30 septembre 2017. Le nombre restant de mensualités est de 34, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021.

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,007 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe EOLEN) à hauteur de 59 800 €, sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 2 mensualités).

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(2) Le crédit vendeur lié à l'acquisition du Groupe EOLEN d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

(3) Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,14 million d'euros). Ces dettes arriveront à échéance à la fin de l'année civile, il est envisagé de demander le report des remboursements.

(4) Les obligations non encore converties figurent dans les dettes financières jusqu'à conversion en actions. L'émission d'ORNANE et l'analyse en résultant a fait ressortir une composante en « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions GECI International qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou



actions) que le Groupe retiendra. Ce facteur de variabilité serait enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur par résultat.

(5) Un contrat de « factoring » a été mis en place avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN, EOLEN Finance, Groupe EOLEN, Amundis, Alliance Services Plus, et ETUD Integral. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois (taux flooré à 0) majoré de 1,30 soit un taux de 1,30 % à ce jour. Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,28 % avec un seuil minimum annuel Groupe à 58K€ HT par an.

#### 4 . 10. Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.18 - Sept.18 6 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	1 962	2 053
Factures non parvenues	1 537	1 505
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>3 499</b>	<b>3 558</b>

En k€	Avril.18 - Sept.18 6 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Dettes sociales	3 339	3 697
Dettes fiscales	6 665	13 329
Comptes clients créditeurs	871	758
Dettes diverses	77	83
Produits constatés d'avance	26	100
<b>Autres passifs courants</b>	<b>10 978</b>	<b>17 967</b>
Dettes d'impôts	547	93
<b>Passif d'impôt exigible</b>	<b>547</b>	<b>93</b>

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement des dettes fiscales (TVA), leur diminution s'explique du fait de la TUP d'EOLEN avec Groupe EOLEN réduisant, de fait, les montants de TVA due assis sur les opérations inter-compagnies. A cela s'ajoute, le

remboursement d'un passif de TVA de 2017 faisant l'objet d'un étalement jusqu'à fin décembre 2018 (1,3 million d'euros réglés à fin septembre 2018).

#### 4 . 11. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.18	Mars.18
	Total	
Avance remboursable Région Lorraine (a)	17 200	17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ( b ) ( c ) ( d )	871	871
Garantie sur emprunts bancaires (e)	1 121	2 150
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>19 192</b>	<b>20 221</b>

a) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

b) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2018.

c) La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2018.

d) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2018.

e) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,1 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,035 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres EOLEN en second rang.

## 4.12. Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
<b>France</b>				
GECI International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Altona International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	51	40,8
Riskalis Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	82,15	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100	80
Alliance Services Plus	2 rue de la Piquetterie - 91680 Bruyères Le Châtel	Globale	100	80
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100	100
<b>Europe</b>				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
<b>ProCHE Orient</b>				
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov, 6th Maskit street, Herzlya (Israël)	Globale	100	100
<b>Amérique</b>				
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Services de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andar Bela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72
<b>Asie</b>				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100	100
<b>Afrique</b>				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100



## V. Informations Boursières

### Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Evolution de l'actionnariat

	30-sept-18		31-mars-18		31-mars-17	
	Nombre d'actions*	% du capital	Nombre d'actions*	% du capital	Nombre d'actions*	% du capital
XLP holding	25 092 507	16,5%	25 092 507	19,9%	25 092 507	33,6%
Serge Bitboul	4 821 953	3,2%	4 821 953	3,8%	4 823 857	6,5%
<b>Total Serge Bitboul</b>	<b>29 914 460</b>	<b>19,7%</b>	<b>29 914 460</b>	<b>23,7%</b>	<b>29 916 364</b>	<b>40,0%</b>
Airinvest	17 698 445	11,7%	17 698 445	14,0%	9 002 793	12,0%
Autres nominatifs	586 492	0,4%	686 493	0,5%	468 906	0,6%
Autres au porteur **	103 489 184	68,2%	77 787 076	61,7%	35 070 420	46,9%
Auto-détention	0	0,0%	0	0,0%	303 000	0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>151 688 581</b>	<b>100,0%</b>	<b>126 086 474</b>	<b>100,0%</b>	<b>74 761 483</b>	<b>100,0%</b>

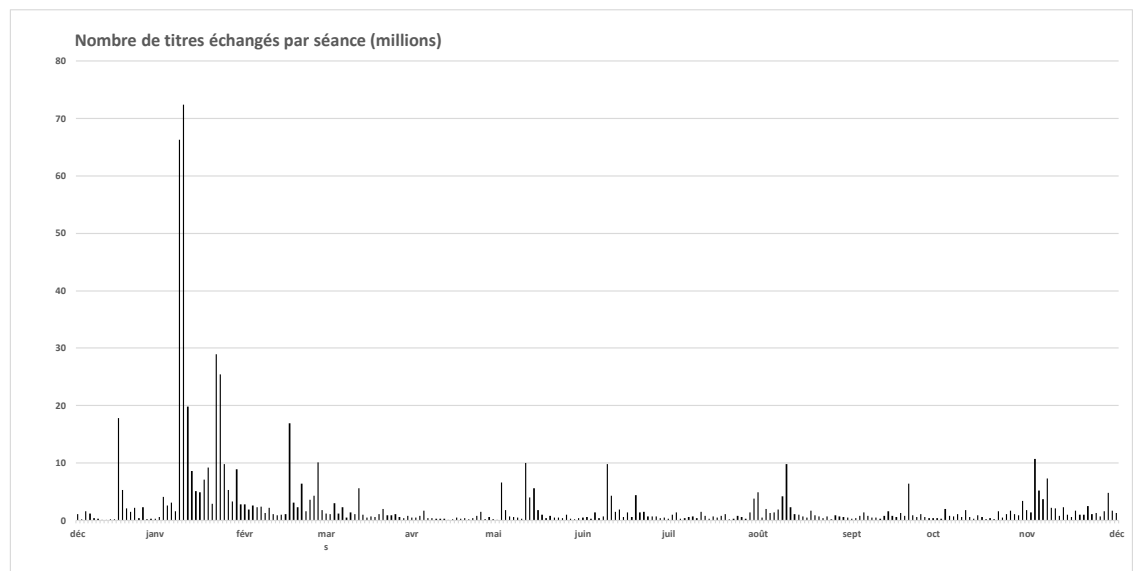
\* Nombre d'actions= nombre de droit de vote

\*\* La ligne "autres au porteur" désigne le flottant

### Evolution du cours de bourse

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Dernier cours	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
sept. 2017	0,18	01 sept.	0,15	22 sept.	0,16	0,166	0,167	4 543 375	754,05	21
oct. 2017	0,17	02 oct.	0,12	25 oct.	0,14	0,147	0,149	7 482 034	1 097,09	22
nov. 2017	0,14	01-nov	0,11	30-nov	0,11	0,122	0,123	10 242 886	1 249,63	22
déc. 2017	0,11	01-déc	0,09	06-déc	0,09	0,09	0,1	36 815 489	3 313,39	19
janv. 2018	0,320	11-janv	0,09	02-janv	0,233	0,187	0,191	292 662 501	54 727,89	21
févr. 2018	0,267	28-févr	0,201	09-févr	0,231	0,22	0,219	68 891 786	15 156,19	20
mars.2018	0,247	05-mars	0,216	12-mars	0,219	0,227	0,226	27 478 710	6 237,67	21
avr-18	0,226	03-avr	0,1655	26-avr	0,187	0,1949	0,1936	10 119 064	1 972,21	20
mai-18	0,242	14-mai	0,182	03-mai	0,194	0,1995	0,1984	36 975 402	7 376,59	22
juin-18	0,239	11-juin	0,173	29-juin	0,1755	0,1904	0,1881	33 459 426	6 370,67	21
juil-18	0,19	04-juil	0,1675	30-juil	0,189	0,1772	0,1775	17 616 891	3 121,71	22
août-18	0,21	10-août	0,161	20-août	0,171	0,1795	0,1787	38 421 422	6 896,65	23
sept-18	0,178	21-sept	0,1495	19-sept	0,152	0,1617	0,1593	20 333 017	3 287,85	20
oct-18	0,168	04-oct	0,115	26-oct	0,134	0,146	0,1446	20 682 142	3 019,59	23
nov-18	0,173	06-nov	0,105	21-nov	0,128	0,1332	0,1314	56 020 447	7 461,92	22
03-déc-18	0,135	03-déc	0,1240	03-déc	0,126	0,13	0,126	1 230 907	160,02	1





Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)
- Reuters : GECI.PA
- Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle a été suspendue de cotation le 07 juin 2012. La reprise de cotation a été demandée par le Groupe le 29 février 2016.

La cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a réellement repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison



de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

En 2017, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 27 décembre 2017, GECI International est devenue éligible au « SRD long seulement ».

## **VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel**

### **Responsable du Rapport Financier Semestriel**

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration

### **Attestation du Responsable du Rapport Financier Semestriel**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Conseil d'Administration,



## **VII. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'information financière semestrielle

Période du 1er avril 2018 au 30 septembre 2018

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GECL International, relatifs à la période du 1er avril 2018 au 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés :

La note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes semestriels consolidés selon le principe de continuité d'exploitation intègrent notamment le recours à un nouveau financement autorisé par le conseil d'administration le 5 décembre 2018, et n'incluent, au titre des litiges, que ceux dont la société considère que les montants sont susceptibles d'être décaissés lors des 12 prochains mois;

La note 4.8. « Provisions », qui mentionne les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche;

La note 4.11. « Engagements hors bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 18 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

AECD

Martine LECONTE

Jacques KAMIENNY

## Informations de contact

Serge BITBOUL, Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

Maite ESCANDE, Directrice Administrative et Financière Groupe

## Informations sur l'entreprise

### GECI INTERNATIONAL

37/39 rue Boissière  
75116 PARIS

Tél +33 (1) 46 12 10 00

[www.geci.net](http://www.geci.net)

